

# S.I.V.O.M. D'A.E.P. DE ST BRICE

Siège social : Le Bourg - Mairie de St Brice - 33540 ST BRICE

Adresse courrier : Le Bourg - Mairie de Mourens - 33410 MOURENS

Téléphone : 05.56.61.98.24 – E-mail : mairie.mourens@wanadoo.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

17102025\_05 DE

Nombres de délégués	41	Convocation du 09/10/2025	
Présents	09	Nombre de votants	09
Excusés	00	Pour	09
Absents	32	Contre	00
Pouvoirs	00	Abstention	00

## SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SIVOM d'A.E.P. de St Brice, dûment convoqué, s'est réuni en deuxième séance, à la salle des fêtes de St Brice, sous la présidence de Monsieur le Président, REBILLOU Bernard.

Étaient présents : DONVAL Thierry, REYNAUD Marie-Claude, BOUCHE Jean-Michel, RAOULT Daniel, TINTURIER Eric, REBILLOU Bernard, VILLENEUVE Rémi, SABOURDY Dominique, SERAL Jean-Noël.

Étaient absents : BRUNET Valérie, LEVEAU Lydia, LEVEAU Alain, FOUILHAC Christiane, RIZZETTO Serge, DADEL Jean-Denis, DADEL Lionel, DULONG Christiane, QUEYRENS Alain, SANFOURCHE Jean-Louis, LEROY Laurence, POSSAMAÏ Michel, PUJOL Régis, DUHAU Mary-Mérodie, GARINEAU Laurent, DUFRESNE Gilles, BEHAGHEL Hubert, GOURD Allain, ESPENAN Philippe, RAPIN Fabien, ARNAUD Guillaume, COGOURDANT Guy, BUSSAC Gilles, MIQUEU Christophe, BONNEAU Christian, DURU Benjamin, CHAUMEL Yannick, CABBILLAU Georges, DUC Thierry, CHAUSSIE Denis, DALLA LONGA Chantal, CHARENTON Michel.

### Objet : **RPQS 2024 – SERVICE EAU POTABLE**

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

La mission RPQS Eau Potable a été confiée au Département de la Gironde qui a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIVOM d'A.E.P. et d'Assainissement de Saint Brice. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme.

Fait à Mourens, le 20 octobre 2025.

Monsieur le Président,

Bernard REBILLOU -

